



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral des finances

#### **Modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF): financement durable des CFF**

La modification de la LCFF clarifie les instruments de financement en faveur des CFF, en précisant notamment les conditions d'octroi des prêts de trésorerie et des prêts de la Confédération. La modification de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (LRPL) doit garantir les liquidités du fonds d'infrastructure ferroviaire.

Date d'ouverture: 16 décembre 2022

Date limite: 31 mars 2023

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/83/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/83/cons_1)

23 décembre 2022

Chancellerie fédérale

